

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

-Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;

-Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré

-Vu la délibération du conseil académique restreint du 26/03/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Anglais, de la composante UFR de Droit est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps Grade	Discipline et spécialité
M	PIERRE	Romuald	MCF N	DROIT PRIVE CNU 1 - UFR DROIT
Mme	AUBRUN	Flavie	PRAG CN	ANGLAIS 0422 - UFR DROIT
M	PACOUD	Renaud	PRCE CN	ANGLAIS 0422 - UFR DROIT
M	CHARTIOT	Jérôme	PRCE HC	ANGLAIS 0422 TELECOM SAINT-ETIENNE
Mme	ROCHE	Karine	PRCE CE	ANGLAIS 0422 - UFR SHS
Mme	PROS- PHALIPPON	Chloé	MCF CN	DROIT PUBLIC CNU 2 - UFR DROIT
Mme	GRANGE	Maryline	MCH HC	DROIT PUBLIC CNU 2 - UFR DROIT
Mme	MOUNCIF MOUNGACHE	Mouna	MCH HC	DROIT PUBLIC CNU 2 - UFR DROIT

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 26/03/2026


Le Président
Florent PIGEON